

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 09/12/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture du Finistère  
Le : 10/12/2015  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2015, le 9 Décembre à 18:00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Trégor s'est réuni à la Salle de réunion des Services Techniques - Morlaix, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENNEC Guy, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du comité syndical le 26/11/2015.

**Présents** : M. PENNEC Guy, Président Syndicat Mixte du Trégor, Mmes : CREIGNOU Solange, HUON Joëlle, PEREIRA Véronique, PICART Marie-Claire, PRIGENT Christine, MM : DE CALAN Maël (suppléant de Mme CHEVAUCHER Aline), GEFFROY Rémi, GUEZENNEC Daniel, HUON Thierry, IRRIEN Joseph, LECHAUVE Jean-Jacques, MANCHEC Pascal, POULIQUEN Jean-Charles, PRIGENT André, RIOU Yvon, SAINT JALM Hervé, SALEUN Yvon, ZOUAILLEC Yvon

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GUILCHER Bernard à M. POULIQUEN Jean-Charles, TIGREAT Alain à M. SALEUN Yvon, VERMOT Jean-Paul à M. PENNEC Guy

Excusé(s) : Mme CHEVAUCHER Aline

Absent : M. QUEMENER Hervé

Invité : M. REFLOCH Pierrick

**A été nommé secrétaire** : M. ZOUAILLEC Yvon

### 201529 – PROJET DE TERRITOIRE A BASSES FUITES D'AZOTE BASSIN VERSANT DU DOURON, ANNEE 2016

La mise en œuvre du projet de territoire à basses fuites d'azote pour le bassin versant du Douron a débuté au dernier trimestre 2012 et doit se terminer fin 2015. Durant l'hiver 2014-15, une mission interministérielle a réalisé un audit de la mise en œuvre des PAV à l'échelle régionale. Cette mission a formulé diverses recommandations. L'une d'elles, reprise par le COPIL régional, invite à consacrer l'année 2016, d'une part à la finalisation des démarches entreprises dans le cadre de ce premier plan de lutte et, d'autre part à la préparation de la suite du plan programmée sur la période 2017-21.

Les actions présentées ci-après s'inscrivent donc dans une logique de continuité dans la mise en œuvre du PAV. Le programme 2016 a été élaboré dans le but de maintenir la dynamique concernant les actions jugées opérationnelles et efficaces.

Envoyé en préfecture le 10/12/2015  
Reçu en préfecture le 10/12/2015  
Affiché le  
ID : 029-21590-310151209-201529-DE

Le tableau page suivante présente le plan de financement prévisionnel 2016.

L'accompagnement individuel agricole se poursuit. Les exploitations engagées dans la démarche se verront proposer en 2016 un suivi individuel et la mise en œuvre d'accompagnements individuels visant à faciliter l'atteinte des objectifs qu'elles se sont fixées (« accompagnement agricole individuel » : 47 425 €).

La ligne « accompagnement collectif » agricole (145 250 €) représente les actions à destination de tous les agriculteurs (animation sur la thématique de l'herbe, réseau d'analyses, expérimentations, acquisition de références locales, ...)

La ligne « foncier » (150 750 €) comprend du temps d'animation pour la réalisation d'échanges fonciers pour faciliter les regroupements parcellaires et la création d'une réserve foncière.

Deux lignes « boucle vertueuse » (105 000 € et 45 000 €) correspondent au financement des interventions des ETA et CUMA pour des travaux d'intérêt agroenvironnemental.

Les lignes « zones humides » et « bocage » (72 100 € et 25 000 €) permettent la réalisation des travaux d'amélioration inscrits dans le projet d'exploitation.

Le « volet transversal » (148 625 €) regroupe les actions classiques d'accompagnement du programme.

	Volet	Montant Retenu (€TTC)	FEADER	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental 29	Agence de L'Eau	Morlaix Communauté *	Autofinancement SMT
Accompagnement agricole individuel	agricole	47 425	-	27 375	9 485	9 485	1 080	-	-
Accompagnement agricole collectif foncier		145 250	-	42 280	29 050	32 340	12 530	-	29 050
Boucle vertueuse (travaux agricoles)		150 750	-	9 225	29 225	4 150	2 000	-	106 150
Zones humides (animation et travaux)		105 000	-	31 500	21 000	31 500	-	-	21 000
Bocage (animation et travaux)	milieu	72 100	-	-	14 420	17 325	24 340	-	16 015
Boucle vertueuse (travaux milieux)		25 000	15 000	-	2 500	2 500	-	-	5 000
Suivi STEP, Suivi Qualité, communication, coordination et actions diverses	transversal	45 000	-	-	-	13 500	22 500	-	9 000
		148 625	-	-	27 355	27 170	63 070	20 000	11 080
TOTAL		739 150	15 000	110 380	133 085	137 970	125 520	20 000	197 245
		100%	2,03%	14,93%	18,00%	18,67%	16,98%	2,71%	26,69%

\* Convention à renouveler

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **Adopte** le plan d'actions 2016, d'un montant de 739 150 € TTC ;
- **Autorise** le Président à solliciter le concours financier de l'Europe (FEADER), l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, du Conseil Départemental du Finistère, de Morlaix Communauté ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits aux crédits du Budget Primitif 2016, notamment les lignes 832.611 « prestations extérieures » et 832.6228 « frais d'analyses » ;
- **Autorise** le Président à lancer les « procédures marchés » correspondantes ;
- **Autorise** le Président du Syndicat Mixte du Trégor à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 10/12/2015  
 Reçu en préfecture le 10/12/2015  
 Affiché le  
 D : 029-252900931-20151209-201529-DE

Pour copie conforme :  
Morlaix,  
Le Président,  
Guy Penneec

**Syndicat Mixte pour la gestion des cours  
d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix**  
Place O. Krebel - 29600 MORLAIX  
Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20



Envoyé en préfecture le 10/12/2015  
Reçu en préfecture le 10/12/2015  
Affiché le   
ID : 029-252900931-201511209-201529-DE